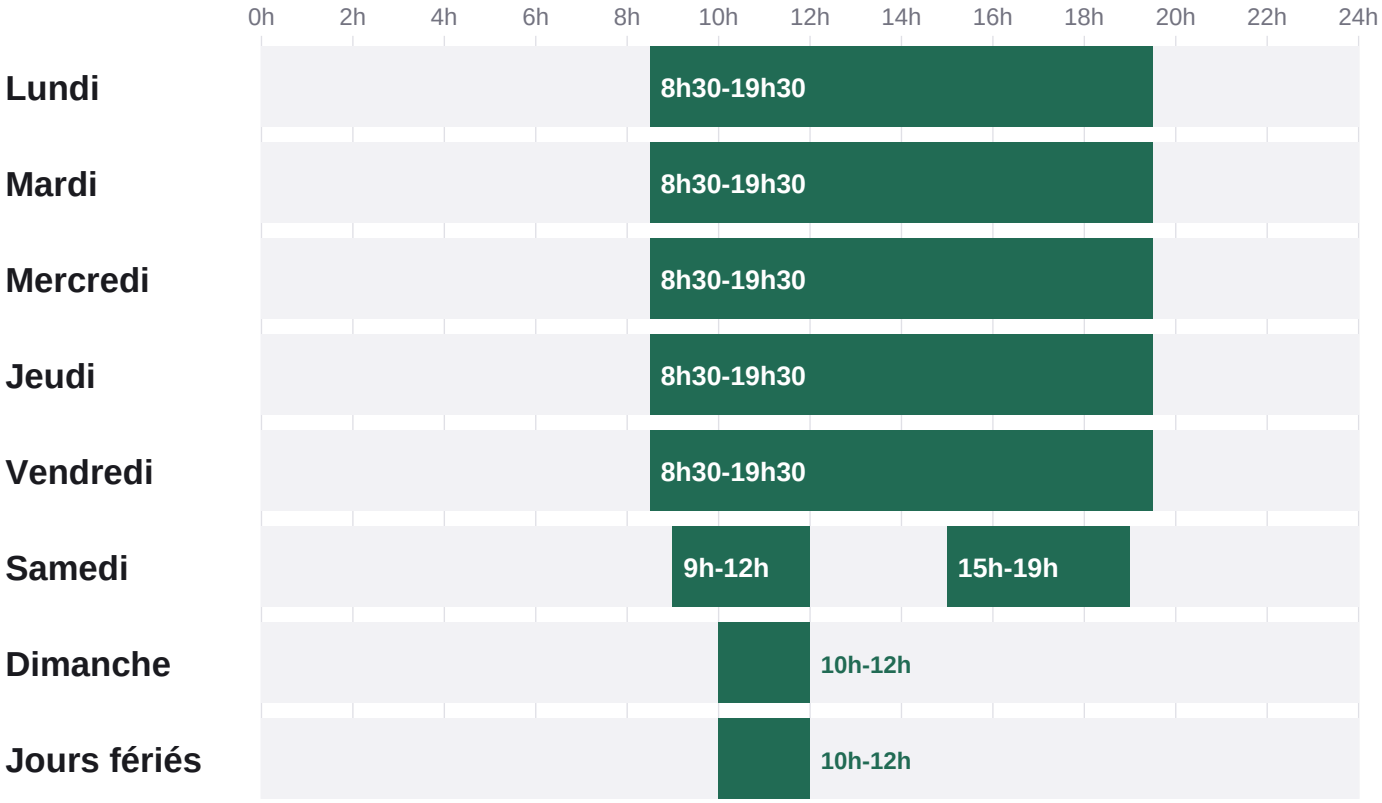
Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Saint-Julien-les-Rosiers

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Règles de base du "bien vivre ensemble" (page d'information de la mairie).

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/30274-saint-julien-les-rosiers/